



LES DIFFERENTS MODE DE FINANCEMENT DU PERMIS

Mode de règlement :

- Espèce
- Carte bancaire en 4XCB sans frais et en ligne
- Virement bancaire
- Financement « Permis à un Euro par jour », le montant du devis prêté par l'établissement bancaire de votre choix, soit un remboursement de 30 euros /mois sans intérêt.
- Financement par le Compte Personnel de Formation
- Financement par la CTM
- Financement par AGEFIPH
- Financement par l'UDAF
- Financement par la MDPH

- Particularité :
 - Toute facture d'un montant supérieur à 1000 euros ne peut pas être payé en espèce.
 - Frais intérêt factures impayées (+2,13% taux de pénalité du montant restant + 40 € TTC frais de recouvrement)
 - Pas d'escompte sur facture en cas de paiement anticipé
- Toute prestation supérieure à 25,00 € fait l'objet obligatoire d'une note ou facture